

**DEPARTEMENT EURE-ET-LOIR
COMMUNE DE COLTAINVILLE**

ENQUETE PUBLIQUE

LUNDI 17 JUIN 2019 - VENDREDI 19 JUILLET 2019

prescrite par arrêté municipal en date du 17 Juin 2014

**PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) SUR
LA COMMUNE DE COLTAINVILLE**

CONCLUSIONS MOTIVEES (2° partie)

établies le 06 Août 2019

Commissaire-enquêteur : Philippe BROCHARD

Sommaire

1 - Description du Projet

2 - Organisation et Déroulement de l'enquête

3 - Analyse des observations

- points relevés par le Commissaire-enquêteur**
- considérations du Commissaire-enquêteur**

4 - Conclusions de l'enquête & Avis motivé

1 - Description du projet

La Commune de COLTAINVILLE est située à 10 kms au Nord-est de CHARTRES. Elle s'étend sur 1802ha. Le hameau de SENAINVILLE est à 2.5kms.

Il s'agit d'une commune à vocation agricole (1550 kms² de surface agricole pour 22 exploitations.

La Commune disposait d'un POS depuis 1997, modifié en 2002. Il n'était plus compatible avec la nouvelle législation (loi Grenelle du 12/12/2010 et loi ALUR du 26/03/2014) et est caduque depuis le 27/07/2017.

La commune a décidé d'élaborer un PLU pour maîtriser son développement économique, la reconstitution d'un vrai cœur de village dans le bourg, l'ouverture de l'école sur l'ensemble du bourg, le croissance démographique au service di projet communal.

2 - Organisation et Déroulement de l'Enquête

- Par décision de Mr le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, en date du 11 Décembre 2013, je, soussigné BROCHARD Philippe, figure sur les listes d'aptitude aux fonctions de Commissaire-Enquêteur.

- par arrêté de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'ORLEANS (E19000050/45) en date du 25 Mars 2019, j'ai été désigné Commissaire-enquêteur.

J'ai conduit l'enquête pendant 33 jours du Lundi 17 Juin 2019 au Vendredi 19 Juillet 2019

Le dossier était disponible sur le site de la Commune et une adresse dédiée permettait de faire des remarques ou observations à destination du Commissaire enquêteur.

Le public pouvait consulter le dossier aux heures d'ouverture de la Mairie et y inscrire des observations sur le registre ouvert à cet effet.

J'ai tenu 3 permanences en Mairie de COLTAINVILLE

- le Lundi 17 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
- le Samedi 29 Juin 2019 de 9h00 à 12h00
- le Vendredi 19 Juillet 2019 de 14h00 à 17h00

L'enquête a été annoncée aux habitants par voie de publications et d'affiches quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux :

L'avis d'enquête a été inséré dans les journaux suivants:

- l'Echo Républicain, en date du 01 Juin 2019 et 18 Juin 2019
- Horizons Eure-et-Loir, en date du 31 Mai 2019 et 21 Juin 2019

- Un affichage a été réalisé sur le panneau près de la porte d'entrée de la Mairie, ainsi que sur le panneau dans le hameau de SENAINVILLE

- L'enquête a été annoncée sur le site Internet de la Commune et une adresse dédiée était ouverte pour recueillir les avis du public.

- Une affiche était placardée dans le tableau des annonces de la mairie, et dans le hameau de SENAINVILLE.

- Le certificat d'affichage est annexé au dossier

Composition du dossier (Articles R123-8 CE et L151-2 CU)

- Porter à connaissance de l'état
- Mention des textes régissant l'enquête publique
- Rapport de présentation contenant le diagnostic territorial et les dispositions du PLU
- Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Le règlement écrit et document graphique de zonage
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Les Annexes dont les servitudes d'utilité publique, les annexes sanitaires
- Les plans de contraintes
- Les avis reçus de PPA (Personnes publiques associées)
- Avis de la CDPENAF
- Avis de l'Autorité Environnementale
- Bilan de la concertation
- L'évaluation sommaire des dépenses.

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles (salle du Conseil à disposition pour les permanences) et dans une bonne ambiance.

A la fin de l'enquête, j'ai rédigé un PV de synthèse (joint au dossier) dans lequel j'ai fait part au pétitionnaire des remarques et annotations inscrites sur le registre ouvert (01 annotation) à cet effet et des courriers ou mails reçus (03 courriers et 03 mails) à mon intention et joints au registre.

Celui-ci a été remis en main propre contre signature à Monsieur GALIOTTO, maire, le Mardi 23 Juillet

J'ai rédigé un rapport d'enquête dans lequel j'ai présenté l'enquête, son organisation, son déroulement, et mes remarques ou recommandations.

3 – Analyse et considérations des observations

- Points relevés par le Commissaire enquêteur

- Sur les demandes ou questions posées lors de l'enquête, la Mairie a apporté en retour du PV de synthèse ses réponses, à chaque annotation, courrier ou mail.

-un document très précis et volumineux a été élaboré en réponse aux nombreuses questions posées par les PPA, et pour la plupart, des accords ont été donnés, des modifications prises en compte ou des explications concrètes apportées. Ce document est joint au dossier compte tenu des nombreuses réponses apportées aux questions.

La concertation avec le public s'est déroulée selon la délibération actée par le Conseil Municipal le 17 Juin 2014, à savoir:

- débat en Conseil municipal le 16/12/2016 et 25/09/2018
- affichage de la délibération du conseil municipal de la prescription
- avis et information de la population par courrier dans les boites aux lettres
- dossier disponible en mairie
- réunions publiques
- courriers reçus en mairie
- registre mis à la disposition du public

-avis dans les bulletins municipaux de 2015 à 2019

-avis sur le site internet de la commune annonçant les réunions publiques des 03 et 10 Octobre 2018

- réunion de concertation et de diagnostic agricole le 11 Février 2016 en présence de 12 agriculteurs et du représentant de la chambre d'agriculture

Réunion publique le 03 Mars 2017 en présence d'une quarantaine d'administrés

-réunion publique le 19 Janvier 2018 portant notamment sur la traduction d PADD dans le PLU (OAP, zonage, règlement)

- l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles et dans une ambiance sereine

- La publicité s'est faite conformément aux règles en vigueur, avec affichage sur les panneaux de la Mairie et sur le panneau de SENAINVILLE, annonces légales dans les journaux dans les délais légaux et publication sur le site de la Commune.

- Considérations du commissaire enquêteur

A l'issue de l'étude du dossier, des visites sur place, des observations, mails ou courriers,

Je considère que :

-Sur le plan juridique, l'information du public a été conforme au code de l'urbanisme et au code de l'environnement.

-L'information auprès des PPA et des Communes voisines a été bien faite et les délais respectés.

- Les nombreuses questions posées par les PPA, ont permis d'amender et d'améliorer le PLU.

- Les réponses aux questions posées par le public ont été apportées par la Mairie et transcrites dans un mémoire annexé et certaines rectifications seront faites. Ce mémoire vaut engagement du maître d'ouvrage à tenir compte, à rectifier, à corriger ou amender le projet de PLU ;

-Du fait de dispositions réglementaires, des limites imposées par le PLH, la Commune est contrainte en nombre de construction, d'ou quelques frustrations relatées dans le registre.

- Le projet de PLU est compatible avec les contraintes de niveau supérieur et notamment du SCOT de l'Agglomération de CHARTRES

-Il préserve les espaces agricoles.

4 - Conclusions et Avis motivé

Je, soussigné BROCHARD Philippe, Commissaire-enquêteur, certifie n'avoir aucun intérêt personnel ou fonctionnel dans cette enquête, qui pourrait faire suspecter de mon indépendance ou de mon impartialité.

Prenant en considération tous ces points, les engagements de la Mairie, le respect des procédures, la régularité de l'enquête, j'émet un

AVIS FAVORABLE

AU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) SUR LA COMMUNE DE COLTAINVILLE

Fait à COLTAINVILLE, le 06 Août 2019

Le Commissaire enquêteur, Philippe BROCHARD

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the name of the commissioner.